

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse, DUBOIS Anthony, PINTO Miguel, PONCHON Marcel.

Absents excusés : LOUVET Marie-Ange.

Madame LERAT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ Vote des comptes administratifs 2014 ;
- ↳ Approbation des comptes de gestion 2014 ;
- ↳ Syndicat d'électrification de l'Orne : délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- ↳ Bâtiments communaux : devis et demande de subvention DETR ;
- ↳ CEGELEC : suivi de la procédure ;
- ↳ Délibérations diverses ;
- ↳ Questions diverses (demande Mme DELPRAT, organisation du bureau de vote) ;

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DENIS, 1^{ER} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame RABLINEAU Jeannine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL : COMMUNE DE PERROU

Résultats reportés		84 262,87		79 202,01		163 464,88
Opérations de l'exercice	156 755,03	155 357,87	18 110,99	10 706,54	174 866,02	166 064,41
TOTAUX	156 755,03	239 620,74	18 110,99	89 908,55	174 866,02	329 529,29
Résultats de clôture		82 865,71		71 797,56		154 663,27
Restes à réaliser			6 000,00		6 000,00	
TOTAUX CUMULES		82 865,71	6 000,00	71 797,56	6 000,00	154 663,27
RESULTATS DEFINITIFS		82 865,71		65 797,56		148 663,27

COMPTE ANNEXE POUR : ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		6 225,01		43 650,14		49 875,15
Opérations de l'exercice	18 034,38	22 060,01	2 453,50	8 330,13	20 487,88	30 390,14
TOTAUX	18 034,38	28 285,02	2 453,50	51 980,27	20 487,88	80 265,29
Résultats de clôture		10 250,64		49 526,77		59 777,41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 250,64		49 526,77		59 777,41
RESULTATS DEFINITIFS		10 250,64		49 526,77		59 777,41

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la comptabilité n'appelle aucune observation.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE

Au vu du Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 82 865,71 €

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 71 797,56 €

ASSAINISSEMENT

Au vu du Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 10 250,64 €

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 49 526,77 €

IV – SE 61 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat d'Electrification (SE) de l'Orne, proposant la signature d'une convention pour déléguer au SE 61 la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la présente convention.

Le Conseil Municipal accepte.

V – BATIMENTS COMMUNAUX : DEVIS ET DEMANDE DETR

Radiateurs Salle des Associations :

Madame le Maire rappelle que les convecteurs de la salle des associations sont dépassés : la chaleur mal diffusée et la consommation d'énergie est excessive.

De plus, les problèmes d'humidité et de condensation serait semble-t-il moins importants si le local était chauffé en permanence pendant l'hiver. Elle a donc fait établir des devis.

Avant de prévoir l'installation de nouveaux équipements, les membres du Conseil Municipal décident de laisser les radiateurs actuels allumés en permanence, afin de voir si une chaleur constante suffit à régler les problèmes d'humidité.

Rampe d'accès église :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a fait appel à un maître d'œuvre pour réaliser les plans de la rampe d'accès à l'église.

Les démarches en matière d'autorisations d'urbanisme ont ainsi pu être faites, ainsi qu'une demande de devis auprès de l'entreprise BATI-SERVICE de Domfront. Ce-dernier s'élève à 12 228 € TTC.

Madame le Maire présente également les devis sollicités précédemment : entreprise MORIN 17 130 € TTC et entreprise LEDAUPHIN 18 586.16 € TTC.

De plus, elle présente des devis pour les rambardes : CUMA du Val de Forge 1 560 € TTC, DUDONNE Laurent 2 624.40 € TTC

Madame le Maire ajoute qu'elle a entrepris ces démarches dans les plus brefs délais, car elle a sollicité les services préfectoraux au sujet de l'attribution d'une subvention de 20 à 40% au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et que le dossier complet doit être transmis avant le 1^{er} mars.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent ces devis et s'ils l'autorisent à solliciter une DETR.

Ils décident de retenir l'offre de l'entreprise BATI-SERVICE pour la maçonnerie, et celle de la CUMA du Val de Forge pour les rambardes. Ils chargent également Madame le Maire de solliciter une subvention et l'autorisent à signer toutes pièces à intervenir.

VI – CEGELEC : SUIVI DE LA PROCEDURE

Madame le Maire rappelle qu'une réunion d'expertise a eu lieu le 23 janvier dernier concernant les candélabres.

Suite à cette rencontre, des comptes rendus ont été établis par CEGELEC et l'expert du tribunal.

Madame le Maire en donne connaissance aux conseillers municipaux.

La Commune doit à son tour rédiger une note à transmettre à l'expert. Un projet a été rédigé par Maître BELZIDSKI, avocate qui représente nos intérêts.

Madame le Maire en donne lecture.

VII – DELIBERATIONS DIVERSES

NEANT

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Commerce multi-services : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bail précaire entre la Commune et l'exploitant de l'épicerie prend fin le 30 juin 2015. Suite à cela, seul un bail commercial peut être conclu. Elle a rencontré l'exploitant hier pour connaître ses intentions afin d'en faire part ce jour aux membres du Conseil Municipal. Ce-dernier ne sait pas encore quelle sera sa décision. Il doit donner réponse avant le 15 mars.

Demande de Madame D. : Madame le Maire a reçu la visite de Madame D., coiffeuse à domicile, qui souhaite pouvoir disposer gratuitement de la salle des associations pour pouvoir proposer ces services aux habitants de la Commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas y répondre favorablement.

Matériel du Comité Festivités : Madame le Maire a été sollicitée par le Comité Festivités pour savoir s'il serait possible de stocker du matériel et de la vaisselle à l'étage de la mairie. Le Conseil Municipal accepte.

Elections Départementales 2015 : elles auront lieu les 22 et 29 mars prochains. Les membres du Conseil Municipal organisent les permanences du bureau de vote.

Commission Finances : date de la réunion préparatoire du budget et des subventions à prévoir

Tour de Normandie : il passera à Perrou le vendredi 27 mars 2015.

Séance terminée à 22h00. Le Maire,